À une séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le mardi **20^e jour d'août deux mille treize**, à 19 h, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Beaulieu, maire

Madame Lise Desrosiers, conseillère.

Monsieur Pierre La Salle, Monsieur François Leblanc, Monsieur Claude Mercier, conseillers

Formant quorum sous la présidence du maire.

Messieurs Jean-Guy Cadieux et Jean-Luc Leblanc étant absents.

Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 247-2013

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

<u>ADMINISTRATION</u>

Résolution n° 248-2013 Correction de la résolution # 244-2013

<u>Dévoilement officiel – 8^e édition des Fleurons du Québec</u>

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger la résolution numéro 244-2013 afin de spécifier sur le nombre de personnes inscrites ainsi que le lieu de l'événement de la remise des Fleurons du Québec;

ATTENDU QUE la remise des Fleurons aura lieu au Jardin botanique de Montréal, le 19 septembre prochain;

ATTENDU QUE cinq (5) membres du Comité des Fleurons souhaitent assister à l'événement;

ATTENDU QUE les frais d'inscription soient payés par la Municipalité de Saint-Jacques (109,23 \$ X 5 = 546,15 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les frais de transports soient remboursés aux membres participants sur présentation de pièces justificatives.

Que la présente abroge et remplace la résolution numéro #244-2013 adoptée le 5 août 2013.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

<u>PÉRIODE DE QUESTIONS (PREMIÈRE PARTIE).</u>

TRAVAUX PUBLICS ET TRAVAUX ROUTIERS

Résolution n° 249-2013

Résultat de l'ouverture des soumissions

Travaux de pavage - Diverses rues à Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé par appel d'offres public relativement au revêtement de béton bitumineux dans les rues de l'Acadie, Sainte-Anne, Chemin du Bas-de-l'Église Nord et Chemin du Ruisseau Saint-Georges Sud;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues lors de l'ouverture qui a eu lieu le vendredi 26 juillet 2013;

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, Asphalte Général inc. s'est avéré être le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 305 333,36 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la soumission d'Asphalte Général inc. au montant de 305 333,36 \$ (taxes incluses) pour procéder aux travaux de revêtement de béton bitumineux dans les rues de l'Acadie, Sainte-Anne, Chemin du Bas-de-l'Église Nord et Chemin du Ruisseau Saint-Georges Sud.

Résolution n° 250-2013

Suivi appel d'offres

Prolongement des infrastructures Portion rue Laurin et future rue Résultat des soumissions

QU'en vertu du règlement (loi 106) du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) relativement aux règles applicables à l'octroi de contrats de services professionnels et conformément à la résolution numéro 436-2012, adoptée le 3 décembre 2012, la Municipalité de Saint-Jacques a procédé par appel d'offres public pour obtenir un mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la réalisation des travaux de prolongement de ses infrastructures municipales, sur une portion de la rue Laurin ainsi que sur une rue future;

ATTENDU QUE la directrice générale a procédé le 3 juillet 2013, à 11 h 01, à l'ouverture des trois soumissions reçues (enveloppe générale sans prix);

ATTENDU QUE le Comité de sélection, tel que nommé par la résolution numéro 214-2013, a procédé à l'étude de ces soumissions le 7 août 2013, conformément aux documents d'appel d'offres datés de juillet 2013, dont voici les résultats qui sont soumis au conseil municipal :

Soumissionnaire Pointage total intérimaire

Genivar inc. 75.75/100 qualifié Beaudoin, Hurens 78.50/100 qualifié Les Services EXP. inc. 80.75/100 qualifié

ATTENDU QUE le Comité de sélection a procédé, le 7 août 2013, à l'ouverture de l'enveloppe contenant l'«offre de prix» et que les trois soumissionnaires ont obtenu la note de passage de 70 points, telle qu'établie par la Loi;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a donc établi le pointage final conformément au Code municipal du Québec ainsi qu'au Règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de certains services professionnels, et que le pointage, selon le rang et l'adjudication des trois soumissionnaires s'étant qualifiés, est de :

- Genivar inc. 10.42 - Beaudoin, Hurens 8.66 - Les Services EXP. inc. 7.63

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques retienne les services de la firme GENIVAR inc. au coût de 120 723,75 \$ incluant les taxes, tel que soumissionné en date du 3 juillet 2013, pour l'offre de services professionnels du projet de prolongement de ses infrastructures municipales, sur une portion de la rue Laurin ainsi que sur une rue future, tel mandat devant être réalisé conformément aux documents de soumission de la Municipalité de Saint-Jacques, en date de juillet 2013, et que suite à l'obtention de ce contrat, la Municipalité de Saint-Jacques n'approuvera aucun supplément.

URBANISME

Résolution n° 251-2013

Demande de dérogation mineure

39 rue Montcalm (ancien propriétaire : Yves Bélanger) Nouveau propriétaire : 9276-9611 Québec inc.

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la demande de dérogation mineure, relativement au dossier (*réf. 13E00660106*) de Me Adélard Éthier, notaire, pour le 39 rue Montcalm, soit acceptée tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de leur réunion du 15 juillet 2013.

LOISIRS ET CULTURE

Résolution n° 252-2013

Aménagement du stationnement du parc Aimé-Piette

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées afin de procéder à des travaux de réaménagement du stationnement du parc Aimé-Piette (rue Venne);

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues et que Sintra inc. s'est avéré être le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 37 500 \$ (plus taxes);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Sintra inc. au montant de 43 302,66 \$ (taxes incluses) pour procéder aux travaux de réaménagement du stationnement situé dans le parc Aimé-Piette. (réf. soumission en date du 8 juillet 2013).

VARIA

Résolution n° 253-2013

Commission des normes du travail (dossier 15-0024432 ML)

ATTENDU la requête introductive d'instance, pour réclamation à l'employeur (partie défenderesse) concernant le dossier de l'employée numéro 02-0011, signifiée par Rivest, Tellier, Paradis, avocats et procureurs pour la partie demanderesse;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques mandate la firme Bélanger,

Sauvé afin d'obtenir un règlement à l'amiable dans ce

dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à

majorité des conseillers présents :

QUE le maire et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient

autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, les documents inhérents à cette entente hors

cour.

(Madame Lise Desrosiers, conseillère, et monsieur Claude Mercier votent contre) (Monsieur François Leblanc et monsieur Pierre Beaulieu votent pour)

(Résultat du vote 3 pour et 2 contre)

Monument commémoratif

Une demande est reçue pour l'organisation d'un souper afin de remercier les membres des divers comités du dévoilement du monument commémorant le Grand Dérangement et du parc des cultures qui a eu lieu le 11 août dernier.

La demande est refusée.

<u>PÉRIODE DE QUESTIONS (DEUXIÈME PARTIE)</u>

Résolution n° 254-2013

Levée de la séance

Il est proposé monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la présente séance soit levée à 19 h 45.

Josée Favreau, g.m.a. Directrice générale Pierre Beaulieu Maire